



REGULATIONS - SEQUENCE SHORT-FILM FESTIVAL

THE FESTIVAL

The **32rd Sequence short-film festival** will take place in Toulouse from 6th to 10th December 2023. The festival is organized by the Association Sequence.

Since 1991, Séquence Festival screens short films from everywhere in the world. The objective of the Festival is to promote short-film in all formats and categories. The festival presents four competitions (national, international, 1st animation films and young audience) as well as different theme projects.

ENTRY REQUIREMENTS

May compete, every **films completed after January 1st, 2022** that were not already previously submitted to the selection committee.

Any type of film (fiction, animation, documentary, and experimental) with French or at least English subtitles can be submitted to the selection committee.

Maximum running time: 25min.

Submission deadline: June 1st 2023

ENTRY PROCEDURES AND SELECTION

Participants must fill in the inscription form available here :

<http://www.sequence-court.com/pro/submit-a-film/>

For the selection phase, registrations are made with **preview links** (film hosted on a platform). The festival does not accept HD file (upload links)

SELECTION AND PROVISION OF THE COPIES

Because of a large number of received films the previous years, directors and producers are informed by mail **only of the positive answer** of the selection committee.

The films submitted must necessarily be available in DCP file. HD files will only be accepted at the request of the festival for special screenings.

EXPLOTATION

The beneficiary guarantees the Festival that he is the holder of all necessary rights (authorship, images, and intellectual property rights) for the exploitation of the films.

CANCELLATION

In case of a serious and unexpected problem, the association may cancel the manifestation.

Participation to the Festival implies unreserved acceptance of these rules.

SEQUENCE COURT MÉTRAGE

RÈGLEMENT DU FESTIVAL INTERNATIONAL SÉQUENCE COURT MÉTRAGE

1 - LE FESTIVAL

Dates de la 32^{ème} édition : **du 6 au 10 décembre 2023**

Présent depuis 1991 dans les salles de Toulouse et d'Occitanie, le Festival International Séquence Court-Métrage a pour objectif de mettre en lumière le format court sous toutes ses formes. Fictions, animations, documentaires ou formes hybrides, Séquence reçoit chaque année en moyenne 1300 films courts venus du monde entier et propose des sélections pour tous les goûts.

PROGRAMMATION

Certaines programmations reviennent chaque année à l'occasion du festival, d'autres programmes sont proposés de manière plus ponctuelle.

Les Compétitions :

- Nationale : fiction, animation, documentaire, expérimental
- Internationale : fiction, animation, documentaire, expérimental
- Animation Premiers Films : compétition nationale de films d'écoles
- Jeune Public : deux programmes 3 & 6

Exemples de séances/programmes thématiques :

- Ouverture (thématique annuelle)
- Nuit du Court
- Programme humour, polar, comédies musicales...
- Focus sur une région ou un pays en fonction des années

L'association organise également de nombreux événements tout au long de l'année avec divers partenaires.

2 – CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

La sélection des films s'effectue sur la production française et internationale. Les films sélectionnés doivent avoir été terminés l'année précédant l'édition en cours (films produits après le 1^{er} janvier 2022 pour l'édition 2023).

DURÉE : Seuls les films d'une durée inférieure à 25 minutes peuvent être soumis au comité de sélection.

Peuvent être présentés : fiction, animation, documentaire, expérimental.

Ne sont pas acceptés les films publicitaires et institutionnels.

3 - INSCRIPTION

DATE LIMITE D'ENVOI : 1er juin 2023

Transmission du film pour la sélection par le comité:

Inscription du ou des films en complétant le formulaire disponible sur le site du festival ou sur demande à cette adresse : sequencecm@gmail.com

FORMULAIRE : <http://www.sequence-court.com/inscrire-un-film/>

Pour pour la phase d'inscription, **merci de nous transmettre les films sous forme de lien de visionnage** (films hébergés sur une plateforme : Vimeo, Youtube ou autre, ne nécessitant pas de téléchargement de notre part).

Attention, **nous n'acceptons pas les films sous forme de fichiers à télécharger** (Wetransfer ou autre service d'envoi).

4 – SELECTION & PROJECTION

Suite à un très grand nombre de films reçus les années passées, les films sélectionnés se verront informés par e-mail, **uniquement si la décision du comité de sélection est positive.**

Avant toute inscription, merci **de vous assurer de la disponibilité de votre film au format DCP** pour les projections (conforme aux recommandations techniques CST)

Les fichiers (H264, Apple Pro Res...) ou DVD/Blu-Ray pourront être acceptés uniquement pour certaines projections et en fonction de la demande au moment de la sélection du film.

6 - ENVOI ET RETOUR DES COPIES DES FILMS SELECTIONNES

Dans le cadre d'un envoi sur support physique, l'envoi de la copie (DCP) est à la charge du diffuseur. Le port retour des copies des films est à la charge du festival.

Les copies des films sélectionnés sous forme de fichiers HD ainsi que tout autre support (visuels, dossier de presse) pourront être conservées aux archives de l'association. Elles peuvent être consultées strictement sur place par les membres du comité de programmation, ou à des fins purement pédagogiques. En aucun cas les films ne seront rediffusés sans accord préalable.

10 - EXPLOITATION

L'ayant-droit garanti au festival être détenteur de tous les droits nécessaires (droits d'auteur, droits à l'image et tous droits de propriété intellectuelle) auprès des personnes habilitées en vue de l'exploitation de ses films.

Les participants cèdent au festival, sans contrepartie, le droit de reproduction des photographies de leur film pour diffusion dans les publications du festival, dans la presse, sur les antennes de télévision et sur le réseau internet.

À l'occasion de certaines programmations, des extraits (dans la limite de 30 secondes cumulées) des films pourront être utilisés pour monter des bandes annonces présentant le programme.

11 - CONTESTATIONS ET DEROGATIONS

Le bureau de l'association ou son délégué est chargé de régler les cas non prévus dans le présent règlement et d'accorder les dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus sur demande motivée.

12 - ANNULATION

En cas de problème majeur indépendant de sa volonté, le bureau de l'association se réserve le droit d'annuler la manifestation.

La participation au Festival implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

**Séquence Court-Métrage – 6 rue des Chalets, 31000 Toulouse – Tél. : 05 61 62 92 46 –
Site : www.sequence-court.com E-mail : sequencecm@gmail.com**